

LE POLE COMPTABLE VOUS PROPOSE :

Gérez et Optimisez votre fiscalité

VOUS VOUS POSEZ LES
QUESTIONS SUIVANTES :

→ A quelle(s) taxe(s) mon entreprise est-elle soumise ?

→ Existe-t-il des leviers pour payer moins d'impôt ?

→ J'ai un projet immobilier, dois-je créer une SCI ?

→ Je veux créer ma société, quel statut choisir ?

→ Dois-je choisir entre une rémunération et des dividendes ?

LA GESTION FISCALE

Les entreprises sont tenues à des obligations fiscales. Celles-ci dépendent notamment de leur régime d'imposition (réel ou simplifié) qui est lié à leur chiffre d'affaires HT et leur activité. Afin de vous permettre de vous concentrer sur votre métier, nous vous soulageons de cette contrainte administrative en calculant et établissant l'ensemble de vos déclarations (TVA, CET...).

L'OPTIMISATION FISCALE

Face à la charge fiscale supportée par les entreprises, il est devenu nécessaire d'avoir une gestion fiscale optimisée, permettant d'opter pour les choix fiscaux les plus pertinents et de tirer profit des avantages prévus par la réglementation en vigueur en toute sécurité.

Leviers existants :

Il existe plusieurs leviers permettant de payer moins d'impôts :

- Analyse de votre activité afin de vérifier votre éligibilité aux crédits d'impôt,
- Analyse de vos dépenses afin de maximiser les charges fiscalement déductibles.

Conseil en fiscalité :

En tant que dirigeant vous vous interrogez sur plusieurs sujets, par exemple :

- Rémunération : nous déterminons la stratégie la plus adaptée à votre situation afin de pouvoir arbitrer entre salaire et/ou dividende,
- Immobilier : le bien doit-il être à l'actif de votre société ? Devez-vous créer une SCI ? Quel est son régime fiscal : IS ou IR ?
- Création de société : quelle forme juridique pour avoir les régimes d'imposition les plus opportuns ?
- Holding : opportunité et avantages.

Afin de répondre à vos préoccupations fiscales, nous vous proposons une étude qui facilitera votre prise de décision.

Assistance au contrôle fiscal :

Un contrôle est toujours source d'inquiétude et de perte de temps pour vous. Nous nous chargeons de préparer les documents demandés, de faire le lien entre l'administration et vous et de rédiger les réponses en cas de redressement.

Nous confier ces missions vous permettra :

- D'étudier les possibilités de réduire votre impôt,
- De bénéficier des avantages fiscaux en vigueur,
- De prendre en compte et d'analyser au niveau de votre entreprise, du groupe et de votre situation personnelle les options envisageables.

LES POINTS FORTS DU
CABINET :

- Une connaissance de votre entreprise et de votre secteur d'activité,
- Une expertise fiscale et juridique,
- Une actualisation des règles qui nous permet de mettre en place une veille des opportunités fiscales.

DES ENGAGEMENTS
PROFESSIONNELS :

- Une lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention,
- Une indépendance et éthique garanties, conformément au Code de déontologie de notre profession,
- Un service inclus dans nos missions comptables pour la gestion des déclarations,
- Un accompagnement adapté à vos spécificités pour vous faire bénéficier des aides et avantages.

UNE MAITRISE DES
RISQUES :

- L'absence de la maîtrise des règles fiscales peut vous conduire à franchir les limites admises par la loi.
- L'utilisation de techniques irrégulières est qualifiée d'abus de droit réprimé par la loi.